



FORCE OUVRIERE – Secteur
Europe/international
141, avenue du Maine – 75680 PARIS
Cedex 14
Téléphone : 01 40 52 83 30 –
Télécopie : 01 40 52 83 34
Email : andree.thomas@force-ouvriere.fr

La lettre électronique @ctualités Europe international N°29 – 31 août 2015

Sommaire

- La production du droit en Europe : la CES exige un droit de qualité et démocratique
- Rapport des 5 présidents de la zone euro : la stabilité financière contre la dimension sociale de l'UE
- Mesures antisyndicales en Grande-Bretagne : le fantôme de Margaret Thatcher ressurgit
- La Finlande ouvre un nouvel horizon social et économique avec l'allocation universelle
- Grèce : avant d'être financière, la crise est humanitaire
- Bosnie-Herzégovine : le visage de l'Europe qui vient ?
- Etats-Unis : ouverture de négociations dans l'industrie automobile
- L'OIT et la Banque mondiale s'engagent pour un socle de protection sociale universel

Rentrée syndicale 2015

- 29 septembre – 2 octobre : Congrès de la CES à Paris
 - 9 octobre : 15^e réunion du Conseil général de la CSI au Brésil
 - 12-16 octobre : stage du Secteur Europe-international « L'Europe économique et sociale »
 - 23-27 novembre : stage du Secteur Europe-International « Immigration et politiques migratoires : aspects nationaux et européens »
- Inscrivez-vous ! Ecrivez à andree.thomas@force-ouvriere.fr
- 30 novembre – 11 décembre : COP 21 : Conférence Paris Climat à Paris

La production du droit en Europe : la CES exige un droit de qualité et démocratique

« Droit intelligent, droit mou, REFIT, mieux légiférer... » : Contre un droit a-démocratique et contre la dérégulation du droit social, la CES a formulé, dans une proposition d'accord interinstitutionnel relatif à l'amélioration de la réglementation, une série de propositions qui visent au contraire à renforcer la qualité et la démocratie dans l'adoption des normes de droit au niveau européen.

Expliquons-nous. En mai 2015, la Commission publie une proposition d'accord institutionnel relatif à l'amélioration de la réglementation, à finaliser d'ici la fin 2015. C'est un accord contraignant entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission, sur la manière dont se déroule la procédure législative en Europe. Le texte ambitionne de renforcer le poids des « parties prenantes » - comprendre : les entreprises, les lobbies industriels – et des « experts » - des personnalités non élues issues du secteur privé, et désignées selon des procédures peu transparentes. Mais aussi de développer les analyses d'impacts économiques avant et après l'adoption d'un texte.

En clair, son contenu traduit une tendance lourde du droit européen, et qui innove le droit français (notamment le droit du travail) : sous couvert de *modernisation*, de *simplification*, de réglementation dite « intelligente » ou « douce », il s'agit de déréguler et détricoter les acquis sociaux, sources de complexités administratives et de lourdeurs dans la gestion des entreprises.

La CES, dans sa proposition d'accord interinstitutionnel, demande à ce que ce texte assoie une « législation de qualité » et non pas « saper les droits existants des travailleurs » ni « empêcher de continuer d'améliorer la législation sociale ».

A ce titre, la CES :

- * demande à ce que les prérogatives du parlement européen soient respectées et renforcées, contre une mainmise de la Commission sur la production des lois ;
- * s'oppose à l'établissement de groupes d'experts indépendants au cours de la procédure législative
- * s'oppose à la mise en place d'une « analyse d'impact » pour toute modification substantielle de la législation ;
- * s'oppose à la substitution des consultations des partenaires sociaux par des « consultations publiques » ;
- * s'élève contre l'*obligation* faite aux Etats membres de ne pas aller au-delà de ce qui est nécessaire lorsqu'ils mettent en œuvre la législation de l'UE ;
- * demande à ce que les institutions européennes s'engagent à respecter et à promouvoir les droits fondamentaux ;

FORCE OUVRIERE appuie fermement cette position salubre alors qu'en France la déconstruction des droits sociaux (représentation et négociation collective) est au programme des lois Rebsamen et Macron.

Rapport des 5 présidents de la zone euro : la stabilité financière contre la dimension sociale de l'UE

Fin juin, les « 5 Présidents » de la zone euro, c'est-à-dire celui de la Commission européenne, de la BCE, du Parlement européen, de l'Eurogroupe et du Conseil européen, ont rendu public un rapport visant à « approfondir l'Union économique et monétaire ». Et retrouver la voie de la compétitivité.

Objectif : répondre aux défaillances de la zone euro. Théoriquement, le plan se déroulerait en trois temps : la convergence structurelle pour la compétitivité, en s'appuyant sur les traités ; dès juin 2017, la concrétisation de l'UEM, notamment en créant un système européen de garantie des dépôts, un Trésor de la zone euro. Et enfin d'ici à

2025, être une zone stabilisée capable d'accueillir les autres Etats membres.

Il y a quelques mois, la France et l'Allemagne proposaient déjà leur propre contribution. Au menu, une définition de la politique économique de la zone euro sur proposition de la Commission ; le développement de « recommandations », notamment dans certains « domaines privilégiés » comme le marché du travail ou les politiques de retraite. Les deux Etats membres demandaient aussi une convergence sociale, fiscale et économique...

Pour FO, parachever l'UEM est une chose, mais dissocier aussi frontalement l'économique et le social, placer comme priorité absolue la stabilité des finances et des investissements contre la protection du travail en est une autre. La CES a vertement critiqué une mesure du Rapport, qui prévoit que les salaires seraient fixés par un organe indépendant. *« Il n'est pas question que les syndicats acceptent qu'un organe indépendant des partenaires sociaux donne son avis sur les négociations salariales. Ce serait ouvrir la porte à un conflit majeur. La fixation des salaires fait partie du rôle des partenaires sociaux. »* Et la dimension sociale devrait faire partie de toute la gouvernance économique européenne.

Mesures antisyndicales en Grande-Bretagne : le fantôme de Margaret Thatcher ressurgit

Reconduit aux élections générales de mai dernier, le gouvernement conservateur avait annoncé une nouvelle législation sur le droit de grève et le financement des syndicats (voir lettre électronique n°28). Un projet de loi a été présenté le 15 juillet par le Premier ministre. Pour le quotidien The Guardian, il s'agit des mesures les plus répressives prises à l'encontre des syndicats depuis 30 ans, donc depuis Margaret Thatcher.

La nouvelle législation entrainera de nouvelles restrictions au droit de grève, alors que celui-ci est

déjà très encadré outre-manche. Une consultation est déjà nécessaire. Aujourd'hui, une grève peut avoir lieu si une majorité de salariés vote en faveur du mouvement même si une minorité d'entre eux participe à la consultation. Désormais, pour déclencher une grève, au moins 50% des travailleurs devront participer au vote. Condition supplémentaire dans une grande partie des services publics (santé, éducation, transport, eau, énergie, police, sapeurs-pompiers), une grève ne pourra être engagée que si elle est approuvée par au moins 40% des salariés (en incluant ceux qui ne prendraient pas part au vote ou s'abstiendraient). Le seuil est de 25% dans les autres secteurs.

Le projet de loi prévoit en outre un préavis de quatorze jours qui devra être présenté à l'employeur. Celui-ci aura le temps de casser la grève en recourant à des intérimaires pour remplacer les salariés grévistes !

La présentation du texte intervient quelques jours après qu'une grève massive (approuvée par 97% des votants) a paralysé le métro de Londres. Les revendications portaient sur des augmentations salariales, notamment pour les conducteurs du futur service de nuit. Il est prévu que le métro londonien circule toute la nuit les week-ends à partir du mois de septembre.

La secrétaire général du TUC Frances O'Grady a dénoncé ce projet qualifié d'injuste, inutile et anti-démocratique. Dans une tribune publiée sur le blog Touchstone.org elle dénonce une attaque contre les droits des travailleurs et les libertés. Organiser une grève deviendra quasiment impossible déséquilibrant complètement le rapport de force dans la négociation collective en privant les travailleurs de la possibilité de recourir à la grève. Le TUC s'oppose fermement à ces propositions.

De son côté, la fédération européenne Uni-Europa a diffusé une lettre ouverte signée de son secrétaire général Philip Jennings. Uni-Europa considère que ces propositions sont les plus

antisyndicales depuis celles prises par Augusto Pinochet dans les années 80. Le Chili prévoit précisément de supprimer les dispositions héritées de la dictature permettant le remplacement des salariés grévistes.

La Finlande ouvre un nouvel horizon social et économique avec l'allocation universelle

« Travailler pour vivre, et non pas vivre pour travailler ». C'est en ce sens qu'on pourrait d'abord lire le projet d'un revenu de base que défend le nouveau gouvernement finlandais. Ce revenu de base, remplaçant les allocations sociales et s'ajoutant au salaire des travailleurs, serait versé sans conditions à tous les citoyens finlandais. Ce mécanisme est également au programme dans d'autres européens (en Espagne, en Belgique, en Irlande, aux Pays-Bas, en Suisse ; il est discuté en France).

L'objectif de la mesure est de permettre à chacun de vivre dignement (en luttant contre la pauvreté et le chômage), et de s'investir dans des activités choisies. On n'en connaît pas encore les modalités précises. Le dispositif serait d'abord testé dans une région du pays.

Environ 80% de la population finlandaise soutiendrait cette mesure, largement soutenue par les députés, de tout le spectre politique ; elle a donc toutes les chances de voir le jour. Seul le montant de cette allocation reste sujet à caution : entre 440 euros et 1000 euros, selon les partis.

Mais attention. Car si le projet peut séduire, il serait *a priori* alloué aux finlandais en contrepartie de la disparition des autres aides sociales (aides au logement, aux études, pension de retraite, etc.). Ce qui n'est pas acceptable syndicalement. Il s'agit donc d'encourager le travail individuel et volontaire, et non pas de le nier... Surtout, l'allocation ne serait versée qu'aux citoyens : *quid* des étrangers ? Auraient-ils encore droit aux prestations sociales refusées aux nationaux eux-

mêmes ? Il faudra ici veiller à ne pas créer un droit social à plusieurs vitesses – voire discriminatoire.

Dans ce pays où le taux de chômage est de plus de 10%, alors que ses performances économiques dépassent celles de ses voisins européens (PIB / habitant de 46.450 dollars, contre 37.741 pour la France), réconcilier l'économie et le social est une urgence. Mais pas en faisant basculer la responsabilité de l'intégration et de l'inclusion sociale, sur les épaules de l'individu isolé. Ce n'est pas l'avenir de la sécurité sociale. L'allocation universelle est une bonne idée ; qui ne doit pas devenir prétexte à une ultra-flexibilisation des droits sociaux.

Côté syndical, pas de remous en Finlande ; mais le projet, avancé en Belgique, a été dénoncé par la FGTB : *« parce que cela voudrait dire que l'allocation universelle ne relèverait plus des cotisations sociales mais serait une forme de revenu d'insertion (...) elle serait entièrement dans les mains du politique et ne ferait plus l'objet d'une négociation paritaire »*. *« Elle signifierait très clairement la fin de la concertation sociale »*.

Grèce : avant d'être financière, la crise est humanitaire

Alors que le pays entre dans la phase de négociation de son 3^e plan d'aide, préalable obligatoire au déblocage d'une enveloppe financière permettant la recapitalisation des banques grecques, un rapport opportun de la Confédération des travailleurs grecs (GSEE) tire la sonnette d'alarme. Et rappelle que l'urgence n'est pas bancaire, mais humanitaire ! En juillet 2015, 4 grecs sur 10 vivent dans la pauvreté totale. Selon le syndicat, c'est le résultat de la dérégulation du marché du travail – conséquence des politiques d'austérité conduites par les gouvernements successifs. Le rapport révèle ainsi que 7,6% de la population grecque vivait dans la pauvreté totale en 2009, contre 37,4% en 2012 ! Comme ailleurs, les premiers touchés sont les travailleurs à temps partiel (taux de pauvreté absolue passant de 30,1%

en 2009 à 51,7% en 2014). Les travailleurs percevant le salaire minimum ont connu, sur la même période, une perte de pouvoir d'achat atteignant les 25%.

Pour mémoire, un rapport publié par la GSEE en octobre 2013 dénonçait déjà les mesures d'austérité qui drainaient dans leur lit une série d'atteintes aux droits sociaux, en plus d'une baisse de la productivité, du PIB (moins 25% au cours de la période 2010-2013), du quasi quadruplement du taux de chômage (7,7% en 2009, 28% en 2013) et du développement massif du travail au noir.

En juin dernier, le parlement européen analysait lui aussi l'impact de la crise et des mesures d'austérité sur les droits fondamentaux.

La Grèce apparaît comme le nouveau visage d'une Europe amère, intransigeante avec ses peuples et rigoureuse dans sa gestion des comptes bancaires privés. Dans une zone économique faiblement intégrée et non-coopérative, le projet politique de l'UE semble se réduire à un simple marché avec ses rapports de force et ses conflits économiques larvés.

Dans ce contexte, les projets de réforme de la gouvernance de la zone euro prennent une ampleur nouvelle.

Politique, institutionnelle, la crise de l'Union européenne devient celle d'une Europe des peuples qui subit de plein fouet des politiques d'austérité ineptes au profit de banques privées.

Avec la CES, FO estime que « l'UE doit à présent mettre en œuvre son plan de sauvetage, sans ajouter de nouvelles conditions ou davantage d'austérité aux négociations qui vont suivre ». Nous demandons à ce que le plan de sauvetage en cours de négociation permette de « couvrir les besoins de financement actuels de la Grèce » et une relance de l'économie.

Bosnie-Herzégovine : le visage de l'Europe qui vient ?

Après signature d'un Accord de stabilisation et d'association avec l'UE en 2008, la Bosnie-Herzégovine est le dernier pays des Balkans à ne pas avoir franchi les portes de l'Union. L'accord en lui-même n'est pas entré en vigueur ; le pays ne peut pas encore être officiellement candidat à l'adhésion. Surtout, le processus d' « intégration européenne », entamé, n'a pas produit les résultats escomptés. Le pays reste gangréné par la corruption, le chômage (44%) et l'absence de politiques sociales efficaces. Les conflits ethniques prédominent sur l'intérêt général. Une nouvelle approche européenne, datée de 2014, vise à éviter les sujets politiques « sensibles » - comme les droits de l'homme – et à se centrer sur les politiques socio-économiques.

C'est dans ce contexte que le pays a enclenché une vaste réforme du droit du travail, qui vise à retrouver les faveurs de l'UE (qui a suspendu en 2013 le versement de 47 millions d'euros d'aides) et de ses créanciers – le FMI. La réforme a été adoptée le 30 juillet.

Dans le détail, elle s'apparente à celles qui ont été conduites dans le reste de l'Europe au prétexte d'austérité forcée. Facilitation des licenciements ; limitation des congés payés, contrats de travail plus flexibles.

Les syndicats du pays se sont soulevés contre cette réforme, maillon d'une politique plus large à laquelle se sont engagés les partis politiques devant leurs partenaires étrangers, en février 2015. Il faut dire que le bouleversement du droit du travail intervient dans un contexte plus vaste de luttes sociales très dures, à Tuzla notamment, à tel point qu'on a pu parler de « Printemps des Balkans ».

Etats-Unis : ouverture de négociations dans l'industrie automobile

Le 14 juillet, des négociations se sont ouvertes à Detroit (Michigan) entre le syndicat UAW et les directions des « Big Three » (FCA, Ford et General Motors) de l'industrie automobile américaine. Les accords actuels qui avaient été signés pour une durée de quatre ans arrivent à leur terme le 14 septembre prochain.

L'accord précédent avait été marqué par de fortes concessions salariales de la part des travailleurs dans un secteur automobile touché de plein fouet par la crise. Pour le président de UAW, Dennis Williams, les travailleurs ont fait beaucoup de sacrifices. Maintenant que les perspectives sont plus favorables, leurs efforts doivent être récompensés. FCA a créé 10 000 emplois depuis les dernières négociations et réalisé un profit de 3,5 milliards de dollars l'an dernier.

Il s'agit notamment de réduire l'écart de rémunération entre les nouveaux salariés embauchés par l'entreprise et les plus anciens. Une grille salariale à deux vitesses avait été établie dans l'accord de 2008, reconduite en 2011 : les derniers embauchés sont rémunérés 19 dollars de l'heure contre 28 dollars pour les salariés embauchés avant 2008.

L'OIT et la Banque mondiale s'engagent pour l'universalité du socle de protection sociale

Parce que des systèmes performants de protection sociale peuvent redessiner le visage des Etats, dynamiser la productivité et le capital humain, éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités et contribuer à la paix sociale, ils sont une priorité commune pour la Banque Mondiale et l'OIT.

La Couverture universelle et l'accès à la protection sociale sont centraux dans la lutte contre la pauvreté et la prospérité, qui sont deux objectifs de la Banque mondiale à l'horizon 2030. Parallèlement, la couverture sociale universelle est au cœur du mandat de l'OIT (Recommandation n°202 pour un socle de protection sociale, 2012).

Par protection sociale universelle, les deux institutions se réfèrent à un ensemble intégré de politiques visant à assurer une sécurité de revenu et un soutien à tous, au cours de la vie, en accordant une importance particulière aux plus pauvres et aux plus vulnérables – c'est-à-dire des soins à l'enfance, en cas de maternité, de handicap, d'accident du travail, de chômage, de retraite, etc. «Tous ceux qui ont besoin d'une protection sociale devraient y avoir accès » : c'est un droit humain.

Sur les modalités de mise en œuvre, les deux institutions restent ouvertes ; les programmes de protection sociale doivent être durables, équitables et répartir justement les efforts sur la population concernée.

Cet engagement s'inscrit dans l'Agenda pour le développement post-2015. Il a également été réaffirmé par le L20, en vue de la réunion du G20 des ministres du travail, en septembre prochain.

Pour recevoir et faire suivre la lettre électronique

Pour suivre régulièrement dans cette lettre les actualités et analyses du secteur Europe/international, envoyez votre adresse-mail à andree.thomas@force-ouvriere.fr